



24 mars 2014

(14-1798)

Page: 1/1

Original: français

NÉGOCIATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE XXVIII:4 ET DE L'ARTICLE XXIV:6

COMMUNICATION DU GABON

Addendum

La communication ci-après, datée du 20 mars 2014, est distribuée à la demande de la délégation du Gabon.

A la réunion du Conseil des marchandises du 18 octobre 2013, les Membres de l'OMC ont accordé au Gabon de commencer les négociations de sa liste de concessions tarifaires pour une période de 180 jours (du 18 octobre 2013 au 16 avril 2014).

Le Gabon a déjà entamé les négociations avec certains Membres qui ont marqué leur intérêt de renégocier. À la suite de ces négociations, le Gabon a conclu et obtenu un bon nombre d'accords.

Dans un souci de conclure toutes les négociations, et vu le temps qui nous reste, le Gabon sollicite une extension pour un maximum de soixante (60) jours à partir du 17 avril jusqu'au 17 juin 2014.

Je vous remercie d'avance de bien vouloir porter cette question à l'ordre du jour du Conseil des Marchandises à sa réunion du 9 avril 2014, afin qu'il puisse prendre la décision appropriée.
